Négociations du secteur public I ne s'agit pas de prendre prétexte

Derrière la bataille des chiffres

Une fois de plus, l'État québécois négocie avec ses 360 000 employé-e-s. Pour les 225 000 travailleuses du secteur public directement concernées, l'enjeu est multiple: amélioration des conditions de travail, protection de la sécurité d'emploi et des acquis. Mais, à travers elles, c'est l'autonomie de toutes les Québécoises consommatrices de services sociaux qui est menacée par la vision comptable de l'État.

l ne s'agit pas de prendre prétexte de cet exercice pour débattre des questions aussi larges et aussi englobantes que le rôle de l'État ou les grands choix budgétaires qui s'imposent à lui dans la conjoncture présente», affirmait d'emblée Paul Gobeil, président du Conseil du trésor, en déposant les offres gouvernementales aux syndicats du secteur public, le 19 février

Trois ans plus tard, l'ex-vice-président de Provigo marche sur les traces de son prédécesseur péquiste, le ministre Yves Bérubé, celui-là même qui avait déclaré: «Le Québec n'est pas une épicerie.» Et, en gros, le gouvernement libéral de Robert Bourassa répète aux femmes ce que le gouvernement péquiste leur avait seriné en 1982. Comme le précédent, il assujettit la négociation du secteur public à une vision purement comptable, en la soustrayant de toute analyse sociale et de toute perspective politique globale du rôle de l'État. Cette vision compartimentée ignore les grandes questions de l'heure et au premier plan l'autonomie des femmes dans la société.

Le gouvernement libéral a offert d'autres indices de sa mentalité. Est-ce le fruit du hasard si le rapport tant attendu de la commission Beaudry a vite pris le chemin des tablettes, peu après que le Conseil du patronat du Québec y ait découvert une centaine «d'irritants»? Rappelons que plusieurs des recommandations de cette commission chargée de reviser le Code du travail québécois (régissant surtout le secteur privé) étaient favorables aux demandes des femmes: accès facilité à la syndicalisation, normes minimales de travail, etc.

Est-ce également le fruit du hasard si, à

quelques jours du dépôt des offres patronales, la ministre de la Condition féminine, Mme Gagnon-Tremblay, annulait la tenue du deuxième volet de Décision 85? Il aurait abordé précisément les droits des travailleuses et le problème du manque de garderies; le gouvernement péquiste l'avait d'ailleurs reporté pour attendre la fin des audiences publiques de la commission Beaudry.

Hasard enfin qu'à un autre niveau, fédéral celui-là, d'autres acquis des femmes, les pensions de vieillesse, les allocations familiales, le droit à l'avortement soient aussi menacés par l'État?

Il semble bien que, partout, les femmes doivent s'opposer au gouvernement autour de la question de la responsabilité de l'État.

Ce que les chiffres ne disent pas

«Le gouvernement ne veut pas remettre en cause en profondeur les acquis dans les conditions de travail puisque beaucoup de ces acquis ont des conséquences directes sur la qualité des services offerts», disait encore Paul Gobeil.

Décidément, le ridicule n'a jamais tué les politiciens. Même si M. Gobeil admet le lien entre conditions de travail et qualité des services, ses offres aux employé-e-s de l'État remettent justement en cause, profondément, autant les acquis des travailleuses-eurs que les responsabilités de l'État en matière de services sociaux, de santé et d'éducation au Québec.

Si, dorénavant, les femmes du secteur public doivent limiter leur négociation au cadre proposé par le gouvernement sans pouvoir y débattre des responsabilités de l'État; si les femmes n'ont plus de lieux communs de débat, comme Décisions 85; si les commissions parlementaires et autres ne sont que des opérations-médias destinées à faire croire à la population qu'elle est consultée, les femmes devront désormais se contenter de faire leur épicerie et

de payer la facture. Elle auront été les grandes perdantes de la bataille de chiffres.

Nous devons refuser d'être enfermées dans une vision froide et purement comptable de la négociation, parce qu'il y a des réalités dans le secteur public dont il faut tenir compte. Aux yeux du gouvernement, les travailleuses-eurs du public se résument à des colonnes de chiffres, à des masses salariales à comprimer. Ce que l'on oublie souvent, c'est que des personnes réelles sont en cause ici, des femmes en majorité.

Or, que sont-elle devenues, ces «privilégiées» du secteur public, depuis les négociations décrets de 1982? Selon la ministre des Services sociaux et de la Santé ellemême, Mme Thérèse Lavoie-Roux, 47 % des emplois dans les affaires sociales sont à temps partiel. D'après une enquête menée dans 18 établissements de santé par la Fédération des affaires sociales (FAS) de la CSN, 55 % des femmes étaient «en statut précaire de travail», comparativement à 45 % chez les hommes¹. Autrement dit, même dans un milieu où elles sont largement majoritaires, les femmes occupent des emplois plus instables et moins bien rémunérés que les hommes.

Cette tendance à la précarisation du travail des femmes est visible aussi dans l'enseignement collégial, où le pourcentage de femmes est passé de 35 à 30% depuis 1982, selon un rapport du Conseil du statut de la femme de mai 1985.

Déjà la plupart des femmes dans le secteur public gagnent moins de 20 000\$ par an; inutile de faire un dessin pour voir qu'avec la réduction des heures, donc des salaires, elles auront de plus en plus de misère à boucler leurs fins de mois.

Les offres de l'État

Qu'y a-t-il pour ces femmes dans les offres gouvernementales de février? Rien sur les programmes d'accès à l'égalité, ni sur la correction des discriminations salariales, ni ustration. Christine Roche

sur les programmes volontaires d'aménagement du temps de travail, ni sur la formation et le recyclage; rien non plus sur les changements technologiques, les garderies, le harcèlement sexuel. Il s'agit pourtant de demandes communes à plusieurs fédérations syndicales, formulées aux tables «centrales» de négociation.

Mais avec la loi 37, tout doit être renégocié aux tables «locales», ou «sectorielles». Adoptée en juin 1985, cette loi réforme le code du travail du secteur public et établit un nouveau cadre décentralisé de négociation. Concrètement, des sujets importants pour toutes les travailleuses devront être négociés cégep par cégep, établissement par établissement, école par école.

Or, comment quelques femmes isolées dans une école, un cégep ou un centre d'accueil pourront-elles réussir seules à négocier des programmes d'accès à l'égalité, à faire instaurer des mesures contre le harcèlement sexuel, à forcer l'employeur à leur payer de la formation au travail ou des congés de perfectionnement, face entre autres aux changements technologiques? Dans de telles conditions, jamais les femmes n'auraient obtenu le congé de maternité comme elles l'ont fait en 1979, en négociant en même temps pour toutes les femmes du secteur public.

La décentralisation conduit tout droit à de grandes disparités dans les conditions de travail, à une baisse dans la qualité des emplois et, à court et moyen termes, dans la qualité des services offerts d'un établissement à l'autre, d'une région à l'autre.

La loi 37 a aussi créé l'IRIR, l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération dont le mandat sera d'étudier l'évolution des salaires entre le secteur privé et le secteur public et, de là, de «décréter» les salaires deux ans sur trois. Concrètement toujours, les femmes perdront encore là une portion de leur autonomie financière puisqu'elles ne pourront plus négocier elles-mêmes leurs salaires en fonction de leurs conditions réelles... C'est plutôt la cote financière du Québec, évaluée par des financiers américains, qui continuera de les déterminer...

Sur le plan des salaires comme sur celui de la sécurité d'emploi, le gouvernement se trouve donc à précariser davantage le travail des femmes du secteur public. L'augmentation de 3,5 % pour un an, l'offre maximale de M. Gobeil, ne protège même pas leur pouvoir d'achat. De plus, pour la payer, l'État ne puisera pas entièrement dans ses propres caisses mais récupérera 100 millions \$ dans des ressources acquises par les travailleuses-eurs: les banques de congés de maladie et les assurances salaires. Enfin, le gouvernement maintient les discriminations salariales et cautionne le fait que employées gagnent 87 % du salaire de ses employés.



Les priorités de qui?

Le gouvernement libéral nous invite donc à entreprendre une négociation purement technique et comptable, pour experts seulement: les porte-parole syndicaux peuvent toujours discuter des chiffres, mais seulement à l'intérieur des paramètres établis par l'État-employeur. C'est l'offre et la demande, point. Pas question de déborder sur la qualité de vie et de services, sur la question des femmes, sur le rôle et les priorités de l'État. Mais c'est bien de priorités qu'il s'agit: tout le monde admet qu'il n'y a pas d'argent pour tout. Mais y en a-t-il vraiment pour l'éducation et la santé?

On le sait déjà: les femmes sont les principales utilisatrices des services sociaux, de santé et d'éducation, puisqu'elles sont encore les premières responsables des familles et des enfants. Et qui amène les enfants à l'école, à l'hôpital? Qui prend gratuitement la relève quand on raccourcit les séjours à l'hôpital, quand il n'y a plus de place dans les centres d'accueil? Quand on coupe dans les services sociaux, on augmente la charge de travail de toutes les femmes et on pénalise dramatiquement certaines d'entre elles.

Z
A LA
O RECHERCHE
O DE "M"

P
itinéraire-mémoire
photopographique
du 2 au 19 avril 1986 à 21h.
10 ouest, rue Ontario, MTL.
rés.: 844-5128
E
T H É Â T R E

Un seul exemple: en 1981, trois femmes sur cinq, de 65 ans et plus, vivaient sous le seuil de la pauvreté. La proportion montait à quatre sur cinq pour les femmes de 75 ans et plus. Cinq ans plus tard, l'insécurité économique subie par les femmes vieilles s'est encore accrue. Le Conseil général des usagèr-e-s du Centre des services sociaux du Montréal métropolitain (CSSMM) déclarait récemment que 1 136 familles ou personnes attendent l'aide des services sociaux: «vieillards à placer, familles éclatées, femmes battues, jeunes chômeurs dépressifs, victimes de viol et d'inceste, enfants négligés ou maltraités...»

Et, selon Mme Suzanne Lefebvre, travailleuse sociale au BSS/Centre-ville de Montréal, «la personne âgée en attente de placement vit presque toujours seule et c'est une femme. Quand sa demande arrive, il faut environ un mois et demi avant que nous puissions la visiter pour évaluer sa situation. Une fois l'évaluation et la recommandation faites, il lui faudra attendre de 8 à 14 mois pour obtenir un lit dans un établissement. Souvent, quand nous rappelons... la personne est morte.»

Les coûts de l'autonomie

Qui remet actuellement en cause le rôle de l'État? Dès son arrivée au pouvoir, le gouvernement libéral a formé trois comités de «sages» (-hommes!) provenant du monde patronal, pour étudier la privatisation, la productivité et la déréglementation. Cela en dit long sur ses choix: pouvoir accru de l'entreprise privée, diminution des interventions sociales de l'État, retour au libre marché et, dans le secteur public, plus grande privatisation des services.

Sur la questions des femmes, la majorité des Québécois-es sont d'accord: il faut prendre des mesures pour corriger les discriminations qui leur sont faites (par les programmes d'accès à l'égalité, la formation, les garderies, la reconnaissance du travail domestique, etc...) Malgré ce consensus social (au moins théorique), le gouvernement ne semble pas prêt à assumer les coûts économiques de l'autonomie des femmes. Contre les réalités des femmes, la bataille des chiffres va-t-elle se perpétuer encore longtemps?

JEAN-ANNE BOUCHARD

Jean-Anne Bouchard est coordonnatrice adjointe à l'information au comité de coordination des négociations du secteur public, CSN.

1/ Statut précaire: un emploi précaire se caractérise par l'absence de sécurité et de protection d'emploi, par des conditions de travail difficiles et par de bas salaires. Mme Lavoie-Roux, par contre, exclue le temps partiel des «status précaires», ce qui n'est pas le point de vue de la CSN.